

Droit des sociétés (sans TD)

L. Panhaleux

1. Rémi a une EURL. Jean, entrepreneur est tout seul. André en a assez d'être salarié. Ils décident tous les trois, avec Marie, qui a des talents de gestion, de fonder une société, soit une société civile, soit une SARL dont l'objet serait de faire des travaux à domicile. En tout cas, ils voudraient fonder une société qui protégerait leur patrimoine personnel, au cas où cela tournerait mal. Que leur conseillez-vous (6 points) ?

2. André apporterait 2000 €, Marie ses talents de gestion, Jean du petit outillage (perceuse, visseuse, scie, etc...), Rémi un camion. Chacun aurait 25 % des parts. Est-ce possible ? (7 points)

3. Marie est désignée gérante de la société. Mais cela tourne mal. Les autres découvrent qu'elle a pris dans la caisse pour payer des dettes de jeu. Ils voudraient mettre fin à ses fonctions et engager sa responsabilité (7 points).